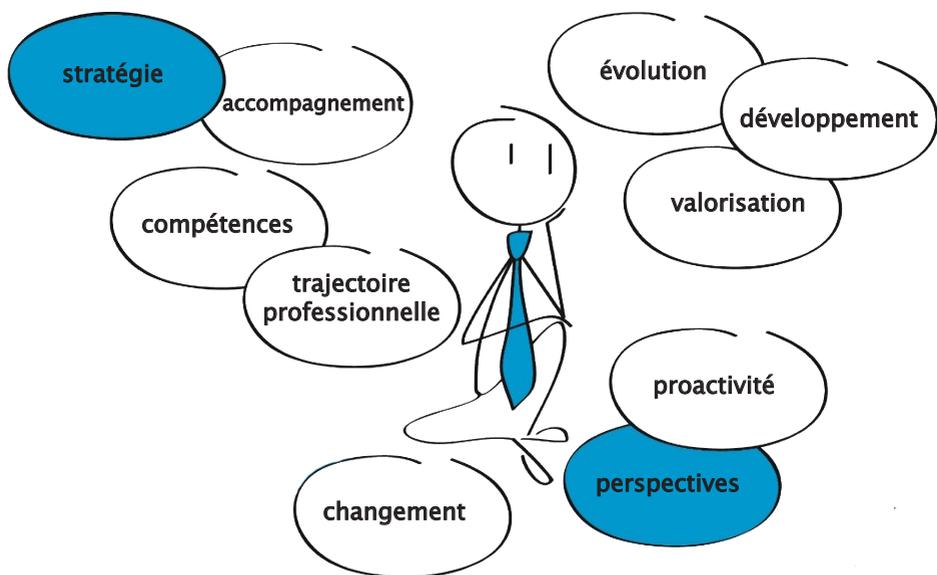


ACCOMPAGNEMENT DES TALENTS



DETAIL DU PROCESSUS

Durée : 16 heures d'accompagnement en face-à-face,
Une dizaine d'heures de travail personnel entre les séances.
1h d'accompagnement post prestation offerte,
à effectuer dans les 6 mois qui suivent la fin de la prestation.

Un processus en 6 étapes

Phase de lancement et de cadrage

Objectifs :

Clarifier le contexte, valider l'adéquation de la prestation,
Expliquer attentes et enjeux, poser le cadre de travail.
Recueillir les informations sur les pistes possibles dans l'entreprise.



Entretiens approfondis avec le salarié

D'où je pars

Objectifs :

- ➔ Faire un état des lieux, définir les motivations pour une future évolution...
- ➔ Valoriser les points d'appui en identifiant ses motivations, ses aptitudes, centres d'intérêt, éléments de personnalité.

Vers quoi je veux/peux aller

- ➔ Travailler sur le poste envisagé, valider les transversalités
- ➔ Confronter les idées du salarié à la réalité de son profil et aux besoins de l'entreprise.



Rencontre tripartite intermédiaire

Objectifs :

Faire le point sur l'avancement de la démarche, prendre les premiers arbitrages avec l'entreprise, procéder à des ajustements



Poursuite de l'accompagnement

Objectifs :

- ➔ Valider un projet en cohérence avec ses aspirations et le contexte de travail.
- ➔ Bien évaluer les conséquences de ce choix en termes de pertes et de gains.
- ➔ Etablir un plan d'actions pour la mise en oeuvre du projet (formations, délais, nouveaux apprentissages ...)



Restitution tripartite et clôture

- ➔ Le salarié présente son projet finalisé et le plan d'actions intégrant sa contribution et celle attendue de l'entreprise.
- ➔ Formalisation de l'accord salarié/entreprise et des engagements respectifs. Etapes de réalisation vers l'objectif final.



Accompagnement post mission 1h - Offert

Utilisable à temps choisi par le salarié dans les 6 mois suivant la fin de la prestation

ACCOMPAGNEMENT DES TALENTS

Pour faire évoluer en interne vos collaborateurs à potentiel

Pourquoi ?

- La **pérennité de l'entreprise** repose sur des piliers humains qu'il faut savoir fidéliser.
- Malgré l'attractivité du marché de l'emploi, les salariés ne souhaitent pas nécessairement « changer d'entreprise », en revanche ils aspirent légitimement à **évoluer selon leurs compétences** et leur potentiel.
- Notre démarche d'Accompagnement des Talents permet à l'entreprise comme au salarié de s'inscrire dans une **logique gagnant-gagnant !**

Bénéfices pour l'entreprise

- ☆ Porter sur le salarié un regard différent, dans un cadre plus large que celui du poste qu'il occupe.
- ☆ Ouvrir à ses collaborateurs des perspectives en cohérence avec les objectifs stratégiques de la structure.
- ☆ S'inscrire dans une démarche proactive et préventive de gestion des compétences.
- ☆ Fidéliser des collaborateurs dans une période de pénurie de main d'oeuvre.
- ☆ Valoriser son capital humain.

Bénéfices pour le salarié

- ☆ Être proactif et acteur de sa trajectoire professionnelle.
- ☆ Porter sur lui-même et sur ses compétences un regard objectif et valorisant.
- ☆ S'appropriier ses pistes de développement et d'amélioration.
- ☆ S'engager sans quitter son poste, dans une démarche sécurisée et co-construite avec l'entreprise.
- ☆ Prendre en main son avenir professionnel et développer son «savoir devenir».



VOS INTERLOCUTEURS POUR CETTE PRESTATION :

NANCY : Pascale COSSON, Petra DONNOT, Christine CHARTREUX et Céline AMORY

LYON : Laura HEMBERGER, Orane GRANDCHAMP et MARGAUX BERGAMELLI

Une présence Nationale Un réseau International dans 50 pays



NANCY

5, rue de l'Aviation
CS 10155
54602 Villers-lès-Nancy cedex
03 83 96 29 29
Denis HEFTRE - Président
d.heftre@adh.fr - 06 08 31 16 21

LYON

17, rue du Crépet
69007 Lyon
04 37 28 19 40
Sandrine KIRKLAR
s.kirklar@adh.fr - 06 31 74 42 53

PARIS

33, rue de Naples
75008 Paris
01 47 43 18 18
Pierre-Etienne DE MOUSTIER
pemoustier@aims-france.com
06 07 01 10 80

TOULOUSE

56, rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse
05 61 50 61 87
Dr Florence BENICHOUX
florence.benichoux@betterhuman.fr
06 14 94 01 87

+ Bureau METZ

+ Bureau AIX-MARSEILLE

+ Bureau NIORT